



LE HANDICAP INTELLECTUEL



«Ouvrier mis à disposition en usine»

Crédit photo : Jean-François Granat – KONE France

La **déficience intellectuelle** est une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. Elle correspond à un quotient intellectuel inférieur à 69.

Le **handicap intellectuel** se manifeste par des difficultés ou des incapacités d'acquisition de connaissances, de mémorisation, de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, d'autonomie, etc.

Causes : le handicap intellectuel est généralement acquis dès la naissance et permanent. Il peut être d'origine génétique, ou dû à des pathologies de la grossesse, des traumatismes ou des infections.

Exemples de handicaps intellectuels : trisomie 21, syndrome de l'X fragile, etc.

De nombreuses personnes ayant un handicap intellectuel travaillent au sein d'**Etablissements et Services d'Aide par le Travail** (ESAT, anciennement appelés CAT) ou d'Entreprises Adaptées. Elles peuvent également être mises à disposition dans des entreprises.

LE SAVIEZ-VOUS ?

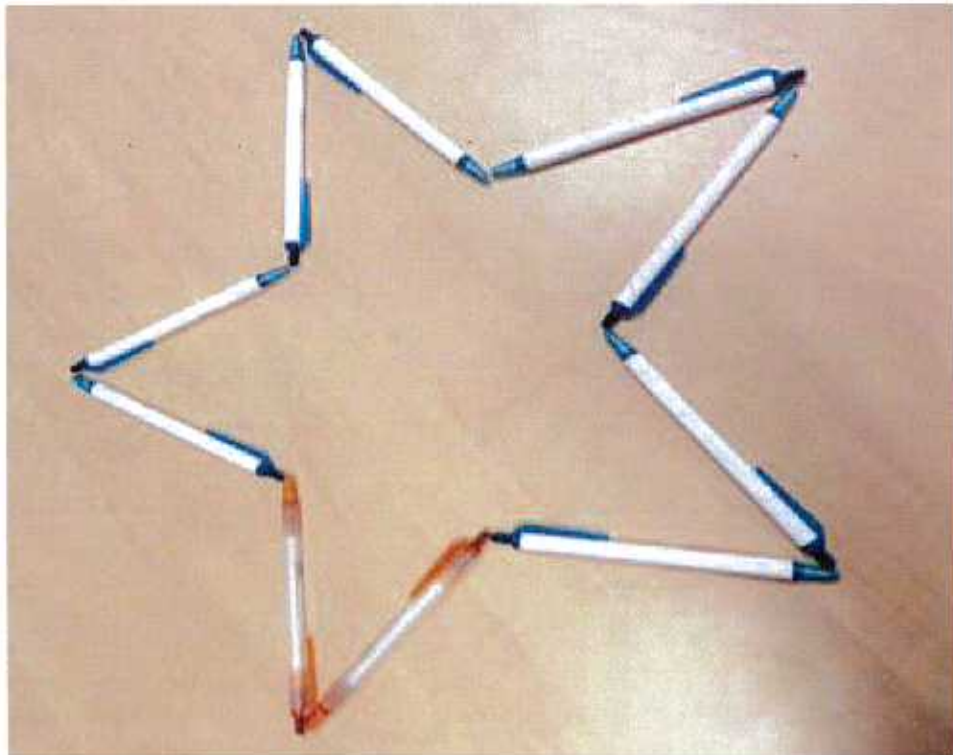
700 000 personnes ont un handicap intellectuel.

Source : Unapei



Handicap intellectuel : les bons réflexes

- Sans infantiliser la personne, **adoptez une attitude bienveillante pour la mettre en confiance. Souriez !**
- En cas de changement de programme, la personne peut être déstabilisée, n'hésitez donc pas à lui venir en aide.
- Evitez les messages écrits ou les dessins notamment pour orienter la personne. Quand cela vous est possible, accompagnez-la.
- **Exprimez-vous de façon claire en utilisant des phrases simples et courtes.**
- **N'hésitez pas à reformuler** ou à demander à la personne de répéter pour vous assurer qu'elle a bien compris.
- **Laissez la personne s'exprimer sans vous impatienter** et prenez le temps de comprendre.



« Tous complémentaires »